

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 30 MARS 2018

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	109

L'an deux mille dix-huit

et le 30 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

13 mars 2018

Nombre de Membres présents : 109

Date d'affichage

30 mars 2018

Monsieur Raoul MAS, délégué de MARCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**TABLEAU DES
EMPLOIS DU
SYNDICAT****VOTE :**

POUR : 109
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

**DELIBERATION
N° 2018-08**après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 3 avril 2018

et publication ou
notification

du 30 mars 2018

Vu la délibération 2017-15 du Comité syndical du 7 décembre 2017 fixant le tableau des effectifs du Syndicat,

Monsieur le Président rappelle au Comité que, dans le cadre de la politique d'emploi du Syndicat et afin d'assurer une meilleure visibilité, il a été décidé depuis plusieurs années d'établir un tableau des emplois.

Il expose également que, compte tenu de la gestion des services, des réorganisations potentielles de ceux-ci, et des évolutions de carrière prévisionnelles des agents, il y a lieu de procéder à la création de certains emplois et éventuellement permettre aux agents de profiter d'un avancement de grade ou d'être promu au sein du Syndicat.

L'avis du CTP n'est pas requis.

Le Comité syndical décide :

- de fixer, à partir du 15 avril 2018, le tableau des effectifs du Syndicat suivant le tableau annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans ledit tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au budget, pour adapter les emplois aux éventuelles réorganisations des services et aux conditions du recrutement des agents ;
- d'autoriser le Président, dans la limite des emplois inscrits au tableau objet de la présente délibération :
 - à recruter des agents à titre non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
 - à conclure des contrats à durée déterminée pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou de contractuels sur des emplois permanents ;
 - à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président
Bernard BESTEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-240800912-20180330-2018-08COMITE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

ANNEXE

Emploi/ fonction	Grade		Cat	Statut	Temps travail	Observations
Administration Générale						
	Attaché territorial		A	T	TC	NON POURVU
Directeur	Ingénieur territorial principal	YA	A	T	TC	
	Ingénieur territorial		A	T	TC	NON POURVU
	Rédacteur		B	T	TC	NON POURVU
Secrétaire/assistante	Rédacteur principal de 1cl	DF	B	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 1cl		C	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 2cl	LM	C	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial		C	T	TC	NON POURVU
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	GL	C	T	TNC	
AEP						
Responsable service AEP	Ingénieur territorial	SB	A	T	TC	
Chef d'équipe	Technicien territorial	BM	B	T	TC	
Fontainier	Agent de maîtrise territorial principal	RA	C	T	TC	
Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 1cl		C	T	TC	NON POURVU
Adjoint au Chef d'équipe	Adjoint technique territorial principal de 2cl	FB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl	BB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial	FD	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	JL	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	AN	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	OW	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	DL	C	T	TC	
Aide-fontainier	Adjoint technique territorial	BBo	C	T	TC	
SPANC						
	Technicien principal 2cl	FCC	B	T	TC	DETACHE
	Technicien principal 1cl		B	T	TC	NON POURVU
SPANC : Régie dotée de l'Autonomie Financière						
Directeur	Ingénieur territorial	FCC	B	D	TC	CDD DE DROIT PUBLIC
Technicien Assainissement		EB	B	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Technicien Assainissement		RA	B	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Agent contrôle périodique		CG	C	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Secrétaire	Rédacteur		C	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal de 2cl		C	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial	EM	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut
Chef d'équipe	Adjoint technique territorial principal de 1cl		C	T	TC	NON POURVU
Agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial principal de 1cl		C	T	TC	NON POURVU
Chef d'équipe	Adjoint technique territorial principal de 2cl	TR	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut
Agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial principal de 2cl	BL	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-240800912-20180330-2018-08COMITE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018